

GUIDE D'INFORMATION SUR L'ADMISSION UNIVERSITAIRE

L'admission, la sélection, les réponses, l'inscription...

COLLÈGE MONTMORENCY

**SERVICE D'ORIENTATION
LOCAL B-2405**

Janvier 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. Préparation à l'admission	4
1.1 LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE	4
1.1.1 LES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE	4
1.1.2 LES STRUCTURES DE BACCALAURÉAT AU QUÉBEC	5
1.2 OÙ TROUVER L'INFORMATION SUR LES PROGRAMMES ET LES UNIVERSITÉS :	6
1.3 LES CONDITIONS D'ADMISSION	7
1.4 L'ADMISSION DANS LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS	7
2. La demande d'admission	8
2.1 REMPLIR LES FORMULAIRES DE DEMANDE D'ADMISSION	8
2.2 JOINDRE LES PIÈCES REQUISES	9
2.3 RESPECTER LES DATES LIMITES	10
3. La sélection	11
3.1 LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL(CRC)	11
3.2 LES AUTRES CRITÈRES	11
4. Les réponses	12
4.1 LES POSSIBILITÉS DE RÉPONSES DES UNIVERSITÉS	12
4.2 VOS DÉCISIONS FACE AUX RÉPONSES DES UNIVERSITÉS	12
5. L'inscription	13
ANNEXES	14
Admission par université	14
Les coûts des études universitaires	15
L'aide financière	16
La cote de rendement au collégial (CRC)	17

AUX FUTURS UNIVERSITAIRES,

Ce guide s'adresse aux personnes qui désirent faire une demande d'admission à l'université.

Afin de vous permettre de réaliser une transition vers l'université sans trop d'inquiétude, nous vous présentons le « Guide d'information sur l'admission universitaire ». Vous y trouverez un ensemble d'informations pertinentes qui faciliteront votre compréhension des étapes à franchir avant l'entrée universitaire.

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Bonne lecture !

Service d'orientation
Local B-2405
Téléphone : 450 975-6100, poste 6308

**ATTENTION : Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées en cours d'année. Veuillez vérifier auprès des universités ou du Service d'orientation au local B-2405.
Janvier 2018**

1. Préparation à l'admission

Cette étape est la plus importante, car elle consiste à effectuer vos choix de programmes et d'universités pour lesquels vous ferez vos demandes d'admission.

Qui dit choix, dit **connaître, évaluer, sélectionner, décider**.

À cette étape, vous devrez tenir compte des aspects suivants : vos projets de carrière, le système universitaire, les conditions d'admission, le contingentement, la qualité de votre dossier scolaire (cote R), le type de sélection (cote R, tests, entrevues), les dates limites à respecter et **identifier un 2e et un 3e choix de programme et/ou d'université, comme alternatives**.

1.1 LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE

Il y a 16 universités Québécoises francophones et anglophones. Référez-vous à l'annexe 1 pour la liste exhaustive des universités et de leur emplacement.

Le système universitaire comporte trois (3) cycles d'études :

Premier cycle : Baccalauréat, 90 à 130 crédits (3 à 4 ans);

Deuxième cycle : Maîtrise, 45 à 60 crédits (2 à 3 ans);

Troisième cycle : Doctorat, 60 à 90 crédits (3 ans et plus).

1.1.1 Les études de premier cycle

L'étudiant inscrit à temps plein a habituellement 5 cours (ou 15 crédits) par session dans son horaire pour obtenir son diplôme dans les temps requis.

Doctorat de 1^{er} cycle¹	Baccalauréat²	Majeure	Mineure ou certificat
141 à 245 crédits	90 à 120 crédits	60 crédits	30 crédits

1 cours = 3 crédits (dans la majorité des cas)

¹ Exemples : programmes de médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, chiropratique...

² Exemples de baccalauréat à 120 crédits : génie, enseignement préscolaire et primaire, architecture de paysage...

1.1.2 Les structures de baccalauréat au Québec

Le tableau suivant décrit les différentes structures de baccalauréat au Québec :

	Universités francophones	Universités anglophones
Baccalauréat spécialisé (ou disciplinaire)	La majorité des crédits sont dans une même discipline ou champ d'études. Prépare la plupart du temps à l'exercice d'une profession.	Baccalauréat avec « specialization » : minimum de 60 crédits dans une même discipline. Programme « Honours » : Axe sur l'excellence scolaire et la poursuite aux études supérieures.
Baccalauréat bidisciplinaire (ou intégré)	Minimum de 42 crédits dans deux disciplines différentes. Avantageux pour la poursuite d'études supérieures dans l'une ou l'autre des disciplines étudiées au baccalauréat.	Deux « majors » au choix de 36 à 60 crédits chacun. On peut compléter son bac avec un « minor » ou par des cours au choix.
Baccalauréat composé d'une majeure et d'une mineure (ou certificat)	La majeure donne accès à des études supérieures.	Un « major » et un « minor » avec un nombre de crédits variable pour chacun.
Baccalauréat multidisciplinaire composé de 3 mineures (ou bac par cumul de certificats)	Ces programmes ne mènent généralement pas à des études supérieures (sauf exceptions).	N'existe pas.

1.2 OÙ TROUVER L'INFORMATION SUR LES PROGRAMMES ET LES UNIVERSITÉS :

Description des programmes, conditions d'admission, critères de sélection, etc.

Les sites Internet des universités

C'est la meilleure référence car l'information est constamment mise à jour (voir annexe 1).

Le service d'orientation

(Avec ou sans rendez-vous, local B-2405)

Vous trouverez les nouvelles concernant l'admission, les universités et les activités pour vous aider à faire votre choix de carrière sur la page Internet du service.

www.cmontmorency.qc.ca/service-orientation/le-service

- **Les conseillers d'orientation** : Si vous êtes indécis face à votre choix d'études ou de carrière ou si vous recherchez des informations sur le monde scolaire (système universitaire, programmes d'études, contingentement, sélection, etc.) et professionnel (nature des professions, conditions de travail, placement, etc.).
- **Centre de documentation** : guides d'admission des universités, information sur la cote R, livres sur les formations et les professions, etc.
- Vous pouvez également participer à des activités telles que :
 - Rencontres de groupe préparatoires à l'admission universitaire. Pour s'inscrire à ces groupes, présentez-vous au local B-2405;
 - Portes ouvertes, visite des universités au collège, journée Génie ou autres activités « carrière ». Surveillez la page internet du service d'orientation et l'affichage numérique (écran) dans le collège pour en savoir plus.

Les sites Internet suivants

- **Repères** : C'est un outil indispensable pour de l'information sur les professions, le marché du travail et la formation. Vous y avez accès **par Col.NET**, dans le menu de gauche. Nous vous invitons à faire une exploration par domaines professionnels.
- **Le Centre virtuel d'information professionnelle** : Témoignages de gens qui exercent leurs métiers ou leurs professions et qui nous aident à mieux comprendre leur rôle. www.cmontmorency.qc.ca/cvip
- **Academos** : Pour en savoir plus sur le vrai monde du travail, des cybermentors sont présents sur le web pour décrire leur réalité et répondre à vos questions. www.academos.qc.ca
- **Universités Canadiennes** : <http://www.etudesuniversitaires.ca/>: Pour l'ensemble des programmes d'étude universitaires au Canada

1.3 LES CONDITIONS D'ADMISSION

D'une façon générale, pour être admis à l'université, il faut respecter les conditions suivantes :

- ❑ Obtenir un DEC (général ou professionnel);
- ❑ Avoir les cours préalables exigés pour le programme;
- ❑ Satisfaire aux exigences d'admission s'il y a lieu (portfolio, entrevues, tests, etc.)

Cas particuliers

- ❑ Le candidat adulte est habituellement défini comme **une personne âgée de 21 ans et plus** et **possédant une expérience de travail pertinente au programme demandé**. Chaque université a ses critères particuliers et c'est souvent la méthode du « cas par cas » qui est utilisée. Vérifiez les sites Internet des universités.
- ❑ Le candidat ayant des crédits universitaires peut être admis sur la base **candidat universitaire**. Cependant, le nombre de crédits exigés varie selon les universités et les programmes. Il serait pertinent de s'informer auprès de l'université convoitée pour connaître la méthode d'évaluation de votre dossier scolaire aux fins d'admission.

1.4 L'ADMISSION DANS LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS

Le terme « programme contingenté » signifie que le nombre de places disponibles dans ce programme est limité. Plus le nombre de demandes d'admission est élevé, plus il est difficile d'être admis dans ce programme. L'admission dans ces programmes se fera généralement en fonction de la Cote de Rendement au Collégial (CRC ou cote R).

Pour plus d'information sur la cote R voir l'annexe 4

Pour connaître quels sont les programmes contingentés et les cotes R des derniers admis dans ces programmes vous êtes invités à consulter les sites internet des universités ou le cartable de cotes R au Service d'orientation, local B-2405.

N.B. Si vous faites une demande d'admission dans un programme contingenté, il est recommandé :

- ❑ de faire plus d'un choix de programme par université;
- ❑ d'effectuer, lorsque possible, le même choix de programme dans plusieurs universités;
- ❑ de s'assurer de choisir un programme plus accessible en regard à votre dossier scolaire comme second choix;
- ❑ de choisir un programme non contingenté;
- ❑ d'opter pour une technique collégiale apparentée à votre premier choix.

2. La demande d'admission

L'admission dans les universités québécoises ne fonctionne pas comme celle des services régionaux d'admission au collégial. Chaque université possède un formulaire spécifique et il n'y a pas de 2e et 3e tour. Par contre, on peut présenter une demande d'admission dans plusieurs universités à la fois et, selon l'université, vous avez le droit d'inscrire un **nombre variable de choix de programmes** (voir annexe 1).

2.1 REMPLIR LES FORMULAIRES DE DEMANDE D'ADMISSION

- ❑ Faire votre **demande d'admission en ligne**. La majorité des universités vous invitent à faire vos demandes d'admission en ligne. Les universités affichent un lien vers la demande en ligne directement sur la page du programme ou sur la page d'accueil du site de l'université.
- ❑ Chaque fois que vous remplissez une demande d'admission, vous devez acquitter des frais pour l'analyse de votre dossier. Selon l'université il est possible de faire un, deux ou trois choix de programme par formulaire. Peu importe le nombre de choix de programme dans lequel vous faite une demande vous ne payez qu'une seule fois par université. Les frais diffèrent d'un établissement à l'autre (voir annexe 1).

Les formulaires sont habituellement accompagnés de directives vous fournissant les indications détaillées pour les compléter. **Il est très important de les lire attentivement.** Vous aurez à inscrire votre **code permanent du ministère de l'Éducation** (ne pas confondre avec votre numéro de dossier au collège). Le code permanent apparaît sur votre bulletin cumulatif : il commence par les trois premières lettres de votre nom de famille. Exemple : TURS08025207.

Étudiant libre : Chaque université a une façon différente de traiter les informations pour les étudiants intéressés à faire une demande d'admission comme étudiant libre. À cet effet, veuillez consulter le lien suivant : <http://acocinfo.blogspot.ca/2014/03/admission-comme-etudiant-libre.html> ou contacter l'université convoitée.

Étudier en Ontario : il existe un Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario. Afin de faire une demande à l'Université d'Ottawa, par exemple, vous devez faire votre demande d'admission en ligne à ce centre : <https://www.ouac.on.ca/fr/>. Il est important de remplir le bon formulaire. Les résidents du Québec doivent remplir le formulaire 105D

Un principe à respecter : **placez votre choix de**  **en premier.**

2.2 JOINDRE LES PIÈCES REQUISES

Il est de votre responsabilité de vous assurer de remplir correctement votre demande d'admission, de payer les frais et de joindre les documents nécessaires à l'évaluation de votre dossier. Prenez le temps de bien lire les informations qui correspondent à votre situation.

- ⇒ Si vous êtes né au Québec ou dans une autre province du Canada, que vous avez récemment obtenu ou êtes en voie de compléter un diplôme d'études collégiales, vous n'avez pas à fournir de certificat de naissance ni de relevé de notes du collégial.
- ⇒ Les citoyens canadiens ou résidents permanents nés à l'extérieur doivent fournir une copie de leur certificat de naissance (traduit en français ou en anglais si nécessaire), de leur certificat de sélection du Québec, de leur carte de citoyenneté (recto-verso) ou de résident permanent. Vous n'avez pas à fournir votre relevé de notes du collégial si vous avez terminé ou êtes en voie de compléter un diplôme d'études collégiales.

Plusieurs programmes exigent des documents supplémentaires. Lisez bien les informations qui se trouvent sur les sites Internet pour connaître les endroits où envoyer les documents et la date limite pour les faire parvenir.

Voici des exemples de documents les plus fréquemment demandés : Il est important que vos documents soient bien identifiés en y ajoutant au besoin, votre nom, prénom, votre code permanent et votre numéro de demande d'admission.

- Certificat de naissance: dans la plupart des cas, si votre certificat est récent, les photocopies claires sont acceptées. Vous pouvez vous le procurer à la direction de l'état civil. www.etatcivil.gouv.qc.ca
- Liste des cours que vous suivez actuellement ou que vous suivrez l'été suivant : vous pouvez joindre une photocopie de votre horaire ou un relevé fait à la main des cours que vous suivez.
- Relevés de notes : du collégial ou de l'universitaire et ce, même si vous avez suivi seulement un cours.
- Lettre explicative pour une session manquée pour cause de maladie ou de problèmes personnels majeurs
- CV et des attestations d'emploi
- Lettre de motivation et/ou des lettres de recommandation
- Portfolio

2.3 RESPECTER LES DATES LIMITES

Si vous faites une demande en tant que **candidat sortant du collégial, n'ayant jamais été inscrit dans une université**, vous devez faire vos demandes avant ces dates :

- **1^{er} mars** pour la session d'**automne**
- **1^{er} novembre** pour la session d'**Hiver**
Les programmes ne sont pas tous ouverts à cette session. Vérifiez les sites Internet.

Après cette date, il est possible que certains programmes avec une plus grande capacité d'accueil soient toujours ouverts. L'information sera disponible sur les sites Internet de chaque université.

Pour certains programmes, la date de passation de tests ou des auditions pourrait être avant le 1^{er} mars. C'est le cas du TECT en ligne (CASPer) pour certains programmes en santé, du test d'aptitude aux études dentaires (TAED) et des auditions pour les baccalauréats en musique. Chaque étudiant est responsable de s'informer sur le processus de sélection, de vérifier les dates de passation et de s'y inscrire par lui-même.

Quelques exceptions :

Universités	Trimestre	Dates limites
ETS	Automne	1er aout
	Hiver	1er décembre
Université d'Ottawa	Automne	1er juin pour la plupart des programmes. Il y a des exceptions Voir les différentes dates limites: www.admission.uottawa.ca/Default.aspx?tabid=2592 Il est conseillé de faire vos demandes le plus tôt possible.
	Hiver	1er octobre

Les étudiants ayant déjà été inscrit à l'université devront faire leurs demandes avant le 1^{er} février dans certaines universités (avant le 15 janvier pour certains programmes en santé).

3. La sélection

Vos formulaires sont enfin aux bureaux des admissions des universités. Il ne vous reste qu'à patienter... mais que se passe-t-il avec votre dossier durant cette période ?

- Si vous avez fait votre demande par Internet, vous pourrez suivre l'évolution de votre dossier sur leur site Internet (pour certaines universités);
- Les universités vérifieront si votre dossier comporte toutes les pièces requises et communiqueront avec vous, si nécessaire;
- Les universités analyseront vos demandes en fonction des divers critères de sélection, dont la cote de rendement au collégial (CRC) et/ou autres critères...

3.1 LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL(CRC)

Afin d'effectuer l'analyse du rendement scolaire, la majorité des universités utilise entre autres, une méthode de calcul statistique appelée la **Cote de Rendement au Collégial (CRC)** pour l'admission à leurs programmes contingentés. (Voir l'Annexe 4)

3.2 LES AUTRES CRITÈRES

Dans certains programmes contingentés, les résultats du niveau collégial (Cote R) pourront constituer le seul critère de sélection et pour d'autres programmes on y accordera une importance relative par rapport à l'ensemble des autres critères de sélection. Les tests, entrevues, auditions, questionnaires, portfolios, lettres autobiographiques, etc. sont d'autres critères utilisés par les universités lors de la présélection et/ou de la sélection des candidats à un programme donné. Des pondérations seront accordées aux différents critères. Par exemple : 50% à la cote R et 50% à l'entrevue.

Attention!
**Certaines universités ne convoquent pas toujours les étudiants
aux tests ou entrevues. C'est à vous de faire les démarches.**

4. Les réponses

Vous recevrez les réponses des universités à vos demandes **entre le 1^{er} mars et le 15 mai**. Pour certains programmes, les réponses peuvent arriver plus tardivement.

4.1 LES POSSIBILITÉS DE RÉPONSES DES UNIVERSITÉS

Voici les différentes réponses que vous pouvez recevoir des universités :

- **Conditionnelle** : vous êtes admis à la condition de terminer votre DEC dans les délais prévus et de satisfaire aux exigences;
- **Définitive** : vous êtes admis, car vos études sont terminées au moment de la demande d'admission et que vous remplissez toutes les conditions;
- **Jugement différé** : la décision de l'université est reportée à plus tard et les raisons sont fournies;
- **Liste d'attente** : Il s'agit d'une admission possible qui dépendra du nombre de candidats déjà admis qui se désisteront ou qui ne compléteront pas toutes les exigences;
- **Refus** : Que dire de plus? Plusieurs universités vous offriront la possibilité de choisir un autre programme non contingenté.

4.2 VOS DÉCISIONS FACE AUX RÉPONSES DES UNIVERSITÉS

Les réponses des universités arrivent ! Comment réagissez-vous ?

La date limite pour accepter une offre d'admission varie d'une université à l'autre. Vous avez jusqu'au **1^{er} mai dans certaines ou 1^{er} juin dans d'autres** pour accepter une offre d'admission pour l'automne. Lisez attentivement votre lettre d'admission, l'information y est clairement indiquée. **Vous ne pouvez pas accepter deux (2) offres d'admission en même temps**. Par contre, vous pouvez accepter une offre d'admission et une liste d'attente ou jugement différé en même temps.

Si vous êtes admis :

- Vous recevez une offre, c'est votre premier choix ou votre seule réponse positive, alors vous répondez à l'université selon la procédure exigée en respectant les délais mentionnés. Si vous hésitez parce qu'il vous manque l'offre la plus importante, il est préférable d'attendre le plus tard possible;
- Dans le cas où vous devez choisir entre deux offres d'admission : si vous avez déjà répondu positivement à l'une des offres et que vous préférez l'autre, il faut vous désister par écrit auprès de l'université concernée et accepter ensuite l'autre offre d'admission;

- Il est important de répondre dans les délais exigés sinon l'université ne maintiendra pas l'offre qu'elle vous a faite.

Si vous êtes refusé :

- Vous pouvez faire un nouveau choix de programme parmi les programmes encore ouverts
- Vous faites appel, parce que vous vous considérez lésé. Vous suivez les procédures d'appel de la décision.

Si vous êtes sur une liste d'attente :

- Vous ne pouvez pas accepter deux offres d'admission en même temps, mais vous pouvez accepter une offre d'admission et une liste d'attente et/ou un jugement différé.

Avertissement : Le candidat qui prévoit s'absenter pour une assez longue période doit charger quelqu'un de donner suite aux avis reçus des universités durant son absence. La personne qui ne tient pas compte de cette mise en garde peut rencontrer des ennuis et des déceptions regrettables.

5. L'inscription

C'est la dernière étape ! Vous êtes admis à l'université, il ne vous reste plus qu'à vous inscrire aux cours de votre programme.

L'université vous fera parvenir la documentation pertinente et indiquera les dates d'inscription spécifiques à votre programme entre les mois de juin et d'août. C'est très important de respecter les procédures fixées par l'université.

Si vous n'avez reçu aucune nouvelle à ce sujet, contactez le service d'admission de l'université concernée.

Si vous décidez de ne pas fréquenter le programme auquel vous vous êtes inscrit, vous devez obligatoirement annuler votre inscription dans le délai prescrit pour ne pas vous retrouver dans une situation fâcheuse.

C'est terminé !

Voilà, vous avez complété toutes les étapes du processus d'admission universitaire. Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter nos meilleurs vœux de succès dans vos études universitaires !

ANNEXE 1

Admission par université

	UNIVERSITÉS	Frais pour la demande	Nbre de choix	Analyse des choix
Universités situées à Montréal	Université de Montréal www.umontreal.ca/	96.50\$	3	C
	HEC (Hautes Études Commerciales) www.hec.ca	87.73 \$	1	N/A
	Polytechnique Montréal www.polymtl.ca/	82 \$	2	B
	UQAM (Université du Québec à Mtl) www.uqam.ca/	91 \$	3	A
	ETS (école de technologie supérieure) www.etsmtl.ca/	44\$	1	N/A
	Université Concordia (anglophone) www.concordia.ca/	100 \$	3	B
	Université McGill (anglophone) www.mcgill.ca/	107.50 \$	2	A
Universités situés hors Montréal	Université Bishop's www.ubishops.ca/	65 \$	2	B
	Université Laval (Québec) www.ulaval.ca/	82 \$	2	A
	Université de Sherbrooke www.usherbrooke.ca/	83 \$	2	A
	UQAT (Abitibi-Témiscamingue) www.uqat.ca/	75 \$	2	B
	UQAC (Chicoutimi) www.uqac.ca/	50 \$	2	B
	UQO (Outaouais/ campus à St-Jérôme) www.uqo.ca/	30 \$	2	B
	UQAR (Rimouski) www.uqar.ca/	52 \$	2	B
	UQTR (Trois-Rivières) www.uqtr.ca/	42.08 \$	2	B
	TELUQ (cours à distance uniquement) https://www.telug.ca/	81 \$	1	N/A
	UNIVERSITÉS ONTARIENNES www.ouac.on.ca/fr/	156 \$ 50\$ par prog. supplémentaire	3	Selon université

A : Tous les choix inscrits sont analysés simultanément et vous recevrez une réponse pour chacun des choix

B : Le deuxième choix est analysé s'il y a refus au 1^{er} choix ou si le 1^{er} choix est contingenté.

C : Une admission à votre 1^{er} choix entraîne la fermeture du 2^e et 3^e choix.

ANNEXE 2

Les coûts des études universitaires

Comme vous le savez, les études universitaires ne sont pas gratuites. Il y a des droits de scolarité, des frais relatifs au matériel didactique, aux cotisations étudiantes, aux services aux étudiants, etc.

À titre indicatif, dans les universités québécoises, les droits de scolarité sont de **79.70\$ par crédit pour l'année 2017-2018. Les droits de scolarité seront de 1195.50\$ par trimestre (15 crédits)**. Cependant, les autres frais peuvent varier sensiblement d'une université à l'autre et même d'un programme à l'autre dans certains cas.

Voici les coûts approximatifs pour un résident canadien effectuant des études à temps complet (15 crédits) durant une session (exemple : 2015-2016) :

. Droits de scolarité	1195.50 \$
. Autres frais	~ 380 \$
. Matériel scolaire	~ 500 \$

Total : ~ 2075.50\$⁵



Si vous prévoyez étudier à l'extérieur de Montréal, il faut **prévoir un supplément d'environ 3 000 \$ par session pour le logement et la nourriture.**

Ailleurs au Canada, les droits de scolarité sont plus élevés qu'au Québec. Par exemple, à l'Université d'Ottawa en Ontario, les droits de scolarité en 2017-2018 pour des études de premier cycle à temps complet (sans compter les autres frais) varient entre 3283.79\$ (faculté des arts, par exemple) à 9296.12\$ (en droit civil) pour une année universitaire.

Un outil budgétaire :

Le service d'aide financière et le Bureau des communications de l'Université de Sherbrooke ont mis au point un outil interactif qui permet d'établir votre budget pour une année d'études universitaires. Cet outil peut vous servir, quelle que soit l'université fréquentée. Vous retrouverez cet outil à l'adresse suivante : www.usherbrooke.ca/admission/budget/

ANNEXE 3

L'aide financière

Prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

Vous pouvez vous procurer le formulaire et obtenir des renseignements sur votre admissibilité et les dates limites auprès du responsable de l'aide financière du collège, aux Services des affaires étudiantes (SAE), local B-1518.

Consultez aussi le site Internet du ministère :

<http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/programme-de-prets-et-bourses/>

Bourses des universités :

La plupart des universités offrent des bourses d'excellence. La sélection est faite à partir de la qualité du dossier académique. Il est aussi possible d'obtenir des bourses d'études de certaines compagnies ou d'organismes. Voici quelques sites Internet sur le sujet :

Université de Montréal : www.bourses.umontreal.ca/

École Polytechnique de Montréal : www.polymtl.ca/aidefinanciere/

École des Hautes Études Commerciales : www.hec.ca/etudiant_actuel/financer/bourses/

Université du Québec à Montréal :

vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/nouvelles-ressources.html

Université de Sherbrooke :

<http://www.usherbrooke.ca/etudiants/aide-financiere/prets-ou-bourses/bourses/>

Université Laval :

<http://www2.ulaval.ca/futurs-etudiants/couts-et-financement-des-etudes/bourses-et-aide-financiere/etudiants-quebecois.html>

Université du Québec en Outaouais :

<http://uqo.ca/etudiants/financer-vos-etudes/bourses-d-etudes>

Université McGill : www.mcgill.ca/studentaid/fr/

Université Concordia : faao.concordia.ca/main/

Université d'Ottawa : www.uottawa.ca/pretssetbourses

La cote de rendement au collégial (CRC)

La cote de rendement au collégial (cote R ou CRC) est une mesure commune d'évaluation du dossier scolaire des étudiants au collégial aux fins de la sélection universitaire. Cette méthode de classement des élèves emprunte à la statistique la technique de calcul permettant de corriger les différences observées dans les systèmes de notation utilisés dans les collèges.

Il s'agit donc d'une méthode qui permet de s'assurer que le dossier scolaire des diplômés du collégial faisant une demande d'admission à l'université soit évalué le plus équitablement possible, peu importe le collège d'origine.

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE?

La cote R combine pour chaque cours suivi par un élève la cote Z, l'indicateur de la force du groupe et l'indicateur de la dispersion du groupe.

- **La cote Z (Zcol)** : La note obtenue par l'étudiant en fonction de son groupe en tenant compte de la moyenne et de l'écart-type.
- **L'indicateur de la force du groupe (IFGZ) et l'indicateur de dispersion de ce groupe (IDGZ)** : Ces indicateurs apportent un ajustement qui tient compte des résultats pondérés obtenus aux cours obligatoires de secondaire IV et V par tous les élèves qui appartiennent à un même groupe au collège. Grâce à ces indicateurs, il n'y a pas d'avantages ou d'inconvénients à se trouver dans un groupe où les étudiants sont forts ou faibles.

$$CRC = ((Zcol \times IDGZ) + IFGZ + 5) \times 5$$

Tous les cours entrent maintenant dans le calcul de la cote R sauf les cours de mise à niveau. La pondération s'effectue à partir du nombre d'unités propres à chaque cours. Elle est calculée par le BCI (Bureau de coopération interuniversitaire) quatre fois par année (octobre, janvier, février et juin).

QUEL IMPACT ONT LES ÉCHECS DANS LE CALCUL DE LA COTE R?

Au premier trimestre d'inscription au collégial, les cours échoués ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées, soit une pondération de 0.25; pour les trimestres subséquents, cette pondération est de 0.50.

COMMENT INTERPRÉTER VOTRE COTE R?

Votre cote de rendement pour l'ensemble de votre dossier collégial devrait généralement se situer entre 15 et 35. Voici, à titre indicatif, un cadre de référence afin de vous aider à mieux vous situer;

- | | |
|----------------------|-------------------------------------|
| - Entre 32 et 35 | notes très supérieures à la moyenne |
| - Entre 29.5 et 31.9 | notes supérieures à la moyenne |
| - Entre 26 et 29.4 | notes au-dessus de la moyenne |
| - Entre 20 et 25.9 | notes dans la moyenne |
| - En bas de 20 | notes inférieures à la moyenne |

LA COTE R PAR PROGRAMME

Les étudiants ayant fait un changement de programme durant leur passage au collégial ont une cote R pour chacun de leur programme d'étude. Les universités utilisent pour leur admission la cote R du programme dans lequel un étudiant a obtenu (ou est en voie d'obtenir) son DEC. Ces étudiants ne verront pas les cours de leur premier programme apparaître dans la cote R qui sera utilisée par les universités. Cependant, un minimum de 16 cours doit être contributoire au calcul. Les cours de formation générale (français, philosophie, anglais et éducation physique) seront quant à eux toujours calculés et intégrés au programme menant au DEC ainsi que les préalables pouvant être exigés pour certains programmes universitaires.

Si deux DEC (dont les doubles DEC) apparaissent au dossier scolaire, l'Université utilisera la cote R la plus avantageuse.

À QUOI SERT-ELLE?

Elle est principalement utilisée par les universités pour la sélection des candidats dans les programmes contingentés du 1^{er} cycle. Il faut savoir que les cotes R exigées par les universités peuvent varier d'une année à l'autre. En conséquence, vous ne pourrez conclure avec certitude que votre cote R vous élimine ou vous assure d'une admission automatique. Cependant, cette information pourra vous permettre d'ajuster votre stratégie de choix de programmes et d'universités. N'oubliez pas que dans certains cas, la cote R n'est pas le seul critère de sélection. Il peut y avoir des tests, des entrevues, des auditions, etc. Afin de connaître les cotes R des derniers admis et les critères d'admission, consultez les guides d'admission, les sites Internet des universités ou présentez-vous au service d'orientation au local B-2405.

OU TROUVER VOTRE COTE R?

Vous avez accès à votre cote R par Col.NET, dans la section Bulletin.

POUR PLUS D'INFORMATION :

www.bci-qc.ca/etudiants/cote-r/